



Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 30 Novembre 2022 - 18h
au SMTD
Membres en Exercice : 10

8 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Jean-Luc HALLE - François CRESTA - Christophe DUMONT - Damien FRENOY - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

2 Membres absents : Julien QUENNESSON - Christophe CHARLES - (Vice-Présidents)

Etaient également présents : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD) – Matthieu CARPENTIER (Responsable du Pôle Mobilité du SMTD) – Dimitri DEFOORT (Directeur de la STAD).

**DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2022-12-03
INSTALLATION DE DEUX ABRIBUS
A LAMBRES-LEZ-DOUAI ARRET RESIDENCE THEODORE MONOD**

La commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI a sollicité le SMTD pour l'installation d'abribus à l'arrêt Résidence Théodore Monod situé à proximité de la Résidence Les Marlières. A noter que l'arrêt est implanté devant l'EHPAD Les Jardins de Théodore, rue Hubert Reeves et que l'accès depuis ladite résidence se fait via un chemin piétonnier.

L'arrêt par ailleurs équipé de deux quais bus est desservi par la **ligne 14** qui relie DOUAI Lycée E.Labbé à COURCHELETTES et au centre-ville de LAMBRES, collège Malraux et Clinique St Amé.

La fréquentation moyenne* de l'arrêt Résidence Théodore Monod est de 13 montées en direction de DOUAI et de 24 montées en direction de LAMBRES-LEZ-DOUAI.
(* moyenne obtenue sur 2 jours de comptages)

Rappel de la politique d'implantation des abribus non publicitaire par le SMTD ; politique mentionnée dans le projet de convention avec les communes du PTU entérinée par le Comité Syndical du 15/02/2012 :

1. **Installation d'au moins un abri dans les villes desservies** par les transports en commun sur demande formulée par la municipalité (de préférence en centre-ville),
2. **Installation en fonction du nombre de montées** (comptages à l'appui - minimum requis pour donner lieu à une implantation est abaissé à 18 montées quotidiennes tous types de clientèle confondus / moyenne calculée sur deux jours de comptage significatifs tels les mardi et jeudi en période scolaire).
3. **Installation de nouveaux abris en fonction d'une réorganisation du réseau EVEOLE et des projets à l'étude, de la population transportée (maisons de santé, résidence de personnes âgées).**



Envoyé et reçu en préfecture le 16.12.2022

Publié sur le site le 16.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221130-SMTD_2022_12_03-AI

4. **Définition d'une politique de remplacement et/ou non remplacement des mobiliers en fonction :**
- a. **Des dégradations constatées** (dégradations par vandalisme et non pas par accident),
 - b. **De la population transportée** (scolaires, personnes âgées...),
 - c. **De la fréquentation de l'arrêt concerné** (remplacement d'un abri obsolète, accidenté, etc après réalisation de comptages et installation si les conditions du point 2 sont présentes).

Les points n°2 et 3 sont remplis dans le sens de circulation vers la Clinique St Amé à LAMBRES-LEZ-DOUAI ; le point n°3 l'est également dans le sens vers DOUAI.

Les membres du Bureau Syndical valident l'installation de deux abris non publicitaires à l'arrêt « Résidence Théodore Monod » à LAMBRES-LEZ-DOUAI.

**Fait à Guesnain,
Le 1^{er} Décembre 2022**

Le Président,

Claude HEGO



Envoyé et reçu en préfecture le 16.12.2022

Publié sur le site le 16.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221130-SMTD_2022_12_03-AI